

Notes sur la Diction

(Voir l'*Étudiant* du 15 avril, 1888.)(Pour l'*Étudiant*.)

Spes in labore.

CORRECTION

La *correction* est la loi du langage articulé.

Le travail de la *correction* est plus physique, celui de l'*expression* plus intellectuel. Les règles de la *correction* s'appliquent immédiatement et d'une manière absolue aux organes de la parole ; celles de l'*expression* dépendent de l'*interprétation*. Il y a plus d'ordre dans la *correction*, plus de liberté dans l'*expression*. La première fait parler le corps ; la seconde fait parler l'homme, c'est-à-dire le corps interprète de l'âme. Mais, à mesure qu'on avance dans l'étude de la *correction*, on rencontre, de plus en plus nombreuses, des lois d'*expression* à observer, jusqu'à ce qu'on sente que, dans l'*accentuation*, l'âme a besoin de transparaître, et que la *construction* ne peut se contenter de l'*analyse* sans tomber dans le faux. Ainsi, sur la limite des deux divisions de notre étude, agissent de concert et sans se nuire leurs lois respectives. Dans toute la Diction, d'ailleurs, et dans chacun de ses détails, on rencontre l'Ordre et la Liberté, ne se contredisant pas, mais unissant harmonieusement leurs deux puissances dans les proportions voulues pour faire tendre les trois langages au même but.

La *correction* est la base de la Diction ; c'est le fondement qui doit soutenir tout l'édifice ; s'il n'est pas solide, le

reste est branlant ; s'il manque, tout croûle.

La parole suppose la voix.

L'organe vocal est un instrument à vent, formé de trois parties :

1o. Les *poumons* projettent l'air sur le larynx ;

2o. Le *larynx* engendre le son :

3o. La bouche le modifie.

L'opération purement mécanique de ces trois agents constitue le champ de la *correction*.

I

RESPIRATION

La *respiration* est le jeu des poumons dans la projection de l'air par le larynx.

Elle consiste en deux actes : l'*aspiration* et l'*expiration*. La *suspension* est la transition de la première opération à la deuxième.

Aspirer, c'est attirer l'air dans sa poitrine ; expirer, c'est le repousser au dehors.

Quant faut-il aspirer ? quand on peut le faire sans que les autres lois de la Diction en souffrent. Les *pauses* déterminées par la *construction*, permettent l'aspiration. On doit n'en laisser passer aucune sans en profiter. Car la voix est d'autant plus juste et souple, l'élocution plus facile et moins fatigante, que la poitrine est mieux fournie d'air. Ayons donc soin de ne l'en jamais laisser manquer ; car alors, à la première pause, il y aurait un pénible et bruyant effort d'aspiration, l'air, se précipitant avec violence dans les poumons, produirait un bruit rauque, et ce